



DESIGNATION DES RESPONSABLES SURETE AEROPORT PARIS-LE BOURGET

Conformément à la réglementation de sûreté de l'aviation civile en vigueur, chaque responsable sûreté (correspondant sûreté) désigné se porte garant de toutes les informations mentionnées sur les demandes d'autorisation d'accès. De plus, les responsables (correspondants) sûreté désignés sont réputés connaître la réglementation concernant l'utilisation des différents titres aéroportuaires et permis de circulation sur les aéroports pour lesquels l'entreprise détient une autorisation d'activité et en particulier :

- de l'obligation de faire dispenser au demandeur une formation de sensibilisation à la sûreté ;
- de sanctions administratives et pénales encourues par le demandeur en cas d'infraction ;
- de l'obligation de signaler sans délai la perte ou le vol du titre d'accès du détenteur ;
- de l'obligation de signaler le départ du détenteur et de restituer son titre d'accès.

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE :	
N° SIRET de l'entreprise :	
N° de l'autorisation d'activité :	

Désignation des CORRESPONDANTS SURETE

Création Suppression	Création Suppression	Création Suppression
NOM :	NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :	Fonction :
Tél. :	Tél. :	Tél. :
Port. :	Port. :	Port. :
Courriel*:	Courriel*:	Courriel*:

Date :

<u>Cachet de l'entreprise</u> (Obligatoire)	<u>Signature du référent d'entreprise</u> (Obligatoire)
---	---

Les informations recueillies par Aéroports de Paris font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les demandes d'autorisation d'activité.

Les destinataires des données sont les services ADP. Conformément au règlement RGPD "informatique et libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Bureau Local de Sûreté de l'aéroport Paris-Le Bourget à l'adresse suivante : BLS-LBG@ADP.FR

Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

